

76

Commission permanente

Séance du 12 juin 2023



Rapporteur : M. DÉNÈS

48106

33 - Insertion

Politique de la ville - Contrat de ville de Saint-Malo

Le lundi 12 juin 2023 à 14h00, les membres du Conseil départemental, régulièrement convoqués par M. CHENUT, Président, se sont réunis dans les locaux de l'Assemblée départementale, sous sa présidence.

Au moment du vote de la présente délibération,

Etaient présents : Mme ABADIE, Mme BIARD, Mme BILLARD, M. BOHANNE, M. BOURGEOUX, Mme BOUTON, M. BRETEAU, Mme BRUN, M. CHENUT, M. COULOMBEL, Mme COURTEILLE, M. DE GOUVION SAINT-CYR, M. DELAUNAY, M. DÉNÈS, Mme DUGUÉPÉROUX-HONORÉ, Mme FAILLÉ, Mme FÉRET, M. GUÉRET, Mme GUIBLIN, M. GUIDONI, M. HERVÉ, Mme KOMOKOLI-NAKOAFIO, M. LAPAUSE, Mme LARUE, Mme LE FRÈNE, M. LE GUENNEC, Mme LEMONNE, M. LENFANT, M. MARCHAND, M. MARTIN, M. MARTINS, Mme MERCIER, Mme MESTRIES, M. MORAZIN, Mme MORICE, Mme MOTEL, M. PAUTREL, M. PERRIN, M. PICHOT, Mme QUILAN, Mme ROCHE, Mme ROGER-MOIGNEU, Mme ROUX, Mme SALIOT, M. SALMON, M. SOHIER, M. SORIEUX, M. SOULABAILLE, Mme TOUTANT

Absents et pouvoirs : Mme COURTIGNÉ (pouvoir donné à M. LE GUENNEC), M. HOUILLOT (pouvoir donné à Mme MERCIER), M. LE MOAL (pouvoir donné à Mme ABADIE), Mme MAINGUET-GRALL (pouvoir donné à Mme BOUTON), Mme ROUSSET (pouvoir donné à M. HERVÉ)

Après épuisement de l'ordre du jour, la séance a été levée à 16h14.

La Commission permanente

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L. 3211-2 ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 1^{er} juillet 2021 portant délégation de pouvoirs à la Commission permanente ;

Vu la délibération du Conseil départemental du 10 février 2023 relative à l'approbation du budget primitif ;

Vu la délibération de la Commission permanente du 9 mai 2023 attribuant une première tranche

de financement dans le cadre du contrat de ville de Saint-Malo ;

Expose :

Pour le quartier prioritaire de la ville de Saint-Malo, le montant des crédits de la politique de la ville s'élève cette année à 71 000 €.

A la suite du comité des financeurs du 16 mars 2023, la Commission permanente du 9 mai a attribué une première tranche de financement d'un montant de 53 602 € pour 21 projets.

Pour cette seconde tranche, il est proposé le financement d'un montant total de 5 800 € pour les 2 projets suivants :

. "La petite vague, journée familiale au cœur du quartier", pour 1 300 €, porté par l'association Terranova qui propose un temps convivial, gratuit et en extérieur pour faciliter l'accès au spectacle vivant. Un espace pique-nique et une scène seront installés, deux spectacles "jeune public" seront programmés, ainsi que de nombreuses animations (danse, maquillage, espace lecture...).

. "Obtenir son permis", pour 4 500 €, porté par l'association "En route vers le permis" qui propose de former un groupe de 10 personnes à la partie théorique et pratique du permis de conduire. Un accompagnement réalisé par une psychologue sociale est également proposé afin de permettre une meilleure gestion des émotions des élèves, des problématiques d'addiction, des traumatismes liés à la route.

Décide :

- d'attribuer des participations pour un montant total de 5 800 €, dans le cadre de la programmation du contrat de ville de Saint-Malo, au titre des crédits "politique de la ville", au profit des bénéficiaires détaillés dans le tableau joint en annexe.

Vote :

Pour : 54

Contre : 0

Abstentions : 0

En conséquence, la délibération est **adoptée à l'unanimité.**

Transmis en Préfecture le : 13 juin 2023

ID : CP20231444

Pour extrait conforme

Pour le Président et par délégation